



Direction de la Jeunesse, des Sports,  
et de la Cohésion Sociale de MAYOTTE  
Pôle Jeunesse et Sports

## Appel à projets 2016 « Organisation de formations continues à destination des animateurs »

La DJSCS de Mayotte soutient en 2016 des associations ou des communes qui organisent **des formations / actions** à destination des animateurs. Les projets déposés doivent avoir pour finalité de mettre en place, à l'échelon départemental ou communal, des actions de formation structurées et structurantes à destination des animateurs, en associant le plus possible les acteurs éducatifs du territoire.

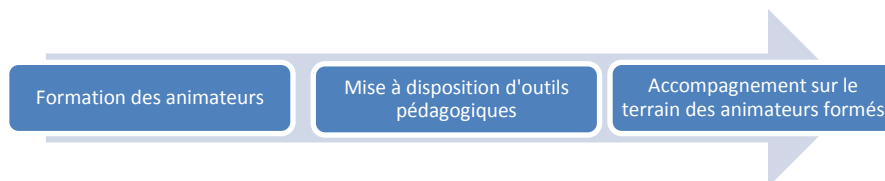
### Objectifs généraux de l'appel à projets :

- Développer et améliorer la qualité des animations proposées dans les structures enfance / jeunesse en accompagnant la formation des personnels
- Faire monter en compétences techniques et pédagogiques les animateurs qui interviennent dans les structures de loisirs du territoire
- Accompagner les animateurs formés dans l'appropriation des contenus de formation et dans leur opérationnalité sur le terrain par un suivi régulier

### Les formations proposées s'articuleront autour des thèmes suivants :

- L'organisation d'une manifestation sportive ou socioculturelle
- L'accès des enfants et des jeunes à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité
- La connaissance et la protection du patrimoine environnemental
- Les pratiques d'incitation à la lecture et l'écriture
- La citoyenneté et les valeurs du « vivre ensemble »
- La prévention des conduites à risques
- La connaissance et l'apprentissage du jeu
- L'accueil des enfants porteurs de handicap(s) dans les structures de loisirs

### Méthodologie :



Les projets de formation déposés devront se décliner de manière opérationnelle et se dérouler en 2016.

Ils mentionneront les dates et périodes précises des formations, le territoire ciblé, le public visé (animateurs permanents, vacataires, responsables de structures...), les partenariats financiers mis en place, les moyens matériels et humains mobilisés, les ressources et partenaires extérieurs sollicités, le budget prévisionnel détaillé, les devis (matériel pédagogique, intervenants...), les curriculum vitae et les diplômes des intervenants.

**ATTENTION :** Toute association ou commune ayant bénéficié d'un soutien financier de la DJSCS en 2015 devra présenter le bilan de son action avant de déposer un projet en 2016.

**Enveloppe budgétaire DJSCS, pôle jeunesse et éducation populaire :** 25 900 € (5 000 € maximum/projet)

**Date limite de dépôt des projets : vendredi 15 avril 2016**

**Toute demande de subvention doit faire l'objet au préalable d'une rencontre avec un conseiller Jeunesse de la DJSCS.**

*A l'issue de l'appel à projets, la DJSCS capitalisera l'ensemble des actions de formations subventionnées et les diffusera dans les structures enfance / jeunesse du territoire.*

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.J.S.C.S.) de Mayotte

Centre d'affaires Maharadjah – Bât. A et C – rue de l'Archipel à Kawéni – BP 104 – 97600 MAMOUDZOU

Standard téléphonique : 02 69 61 60 50 - fax : 02 69 61 82 10 - adresse électronique : DRJSCS976@drjscs.gouv.fr